



Mâcon, le 4 avril 2020  
11h00

## INFORMATION

Le 3 avril, selon l'Agence régionale de santé, 163 personnes malades du Covid 19 étaient hospitalisées dans les centres hospitaliers et cliniques de Mâcon (84), Chalon-sur-Saône (43), Le Creusot (3), Paray-le-Monial (23), Montceau-les Mines (4) et Autun (6). Trente-six patients nécessitaient une prise en charge en réanimation. Depuis le 12 mars, soixante personnes sont décédées des suites du Coronavirus-Covid19 en milieu hospitalier à Mâcon, Chalon-sur-Saône, au Creusot et à Paray-le-Monial.

A la date d'hier, selon des données de l'ARS en cours de consolidation, soixante-quinze établissements médico-sociaux, dont quarante-deux établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD), auraient fait un signalement d'au moins une personne présentant des symptômes de type Covid19. Treize établissements médico-sociaux feraient l'objet d'un suivi prioritaire ou renforcé par l'Agence régionale de santé dans ce cadre. 220 résidents présenteraient les symptômes Covid19 et 16 seraient hospitalisés. 185 personnels présenteraient les symptômes Covid 19 et 4 seraient hospitalisés. Depuis le 19 mars, vingt-sept résidents seraient décédés des suites du Coronavirus-Covid19 dans une dizaine d'EHPAD (6 résidents à Romanèche-Thorins et Saint-Ambreuil, 3 résidents à Cuisery et Mazille, 2 résidents aux Glycines Montceau-les-Mines et 2 à Salornay/Guye) .

L'ARS (niveau régional et départemental), en lien avec le Conseil départemental, a mis en place une organisation pour assurer le suivi au quotidien et l'accompagnement en priorité des établissements signalant des difficultés. Cela permet de mobiliser en temps réels des ressources (personnels et matériels) et des expertises (appui méthodologique en matière d'organisation Covid 19, hygiène et prévention du risque infectieux). La préfecture, le conseil départemental de Saône-et-Loire et l'ARS font ensemble quotidiennement le point sur les établissements médico-sociaux.

Les actions s'appuient sur des équipes des établissements extrêmement investies qui sont présentes 24h/24, 7j/7, aux côtés des résidents pour leur apporter soins et réconfort. Que ces équipes, quelle que soit leur fonction au sein des établissements, soient chaleureusement remerciées pour leur engagement auprès des résidents et de nos anciens qui, comme les familles, savent compter sur elles.

Dans ce contexte épidémique qui dure et justifie le prolongement du confinement, Jérôme Gutton, préfet de Saône-et-Loire, a demandé aux forces de l'ordre d'être particulièrement vigilantes dans les prochains jours et de sanctionner les infractions aux règles de confinement. Il se rendra, comme les sous-préfets, sur différents lieux de contrôles.

Il appelle chacun à un engagement aussi exemplaire que celui de nos soignants, médecins et personnels, des hôpitaux et cliniques, des établissements médicaux sociaux, de nos villes et campagnes. Nos comportements quotidiens, l'adoption scrupuleuse des gestes barrières, qui sont le premier et le plus efficace des remparts, et le respect strict des limitations des déplacements aident à la lutte quotidienne contre la maladie.

Ne relâchons pas nos efforts !

